



EIX INFO

Edito du Maire

L'année 2016 se termine dans un contexte économique difficile avec ses conséquences sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retombées négatives qui en découlent pour nombre de famille.

Une année marquée également par des attentats meurtriers qui peuvent encore se produire n'importe où, aussi soyons unis quelles que soient nos origines et nos convictions.....

Notre commune a changé de Maire en juin 2016 et la nouvelle équipe s'est mise au travail. Notre action est conforme aux objectifs annoncés lors de ces élections dans un esprit de transparence et d'honnêteté.

EIX demain....quel futur pour notre commune ?

Nous souhaitons que notre commune soit un lieu de vie agréable, paisible, accueillant pour toutes et tous. Ce souhait dépend également de vous quant à vos attitudes et réactions face à tout changement.

N'oublions pas que pour accueillir, il faut soit même être accueillant !

Il nous faudra ensemble promouvoir notre village et nous sommes persuadés que chacune et chacun aura à cœur d'y contribuer

Enfin concluons sur une note joyeuse !



Je vous souhaite pour 2017, à toutes et à tous, à vos familles et à ceux qui vous sont chers, de belles et agréables fêtes de fin d'année. Mes vœux de bonne santé et de réussite dans vos projets vous accompagnent. Les plus beaux cadeaux que l'on puisse faire aux siens et à ses amis, demeurent respectivement l'amour et l'amitié préservés.

Votre nouveau conseil Municipal

Le Conseil Municipal en partie renouvelé le 19 juin 2016, ont été élus : Mme Elisabeth GENESTOUX et Messieurs Jean NATALE, René MOUROT et Raphaël COLIN

En date du 24 juin 2016 a été élu :

Maire : Jean NATALE
1er adjoint : Pierre-Yves GOEURY
2ème adjoint Céline BOULANGER

Les indemnités de fonction des élus ont été délibérées en conseil municipal et sont fixées comme suit :

Maire : 646,25 € brut/mois
1er adjoint : 250,90 € brut/mois
2ème adjoint : 125,45 € brut/mois

COMPOSITION DES NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNALES

1	<u>Service des Eaux</u>	Christian REGE	Pierre-Yves GOEURY	Céline BOULANGER	Daniel KOPP
2	<u>CODECOM</u>	Titulaire : NATALE Jean	Supp : GOEURY Pierre-Yves		
3	<u>Bâtiments communaux</u> <u>Cimetière</u>	Christian REGE	René MOUROT	Pierre -Yves GOEURY	
4	<u>Finances</u>	Elisabeth GENESTOUX	Raphaël COLIN	PARIS Aurore GOEURY Pierre Yves	René MOUROT Serge HUARD
5	<u>Voirie et environnement</u> <u>Cadre de vie</u>	Pierre Yves GOEURY	Serge HUARD	Franck THOUVENOT	Daniel KOPP
7	<u>Communication</u> <u>Manifestations communales</u>	Aurore PARIS Daniel KOPP	Elisabeth GENESTOUX	Céline BOULANGER	Raphaël COLIN René MOUROT
8	<u>Fleurissement et embellissement</u>	THOUVENOT Franck	Céline BOULANGER	PARIS Aurore GOEURY Pierre Yves	GENESTOUX Elisabeth
9	<u>Correspondant défense</u>	Raphaël COLIN			
10	<u>Bois</u>	Christian REGE	Daniel KOPP	René MOUROT	
11	<u>Révision des listes électorales</u>	Céline BOULANGER	Serge HUARD		
12	<u>S. E. W.</u>	Titulaires : Suppléants :	Pierre Yves GOEURY Franck THOUVENOT	Serge HUARD Daniel KOPP	

Travaux de voirie Rue du Chauffour



Par délibération en date du 23 février 2016, le conseil municipal décidait la création d'un parking entre les n°26 et 30 de la rue du Chauffour. Ces 3 numéros de rue sont aujourd'hui des parcelles à bâtir qu'il convient d'aménager.

Les travaux ont été engagés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

L'entreprise **Colas Est** a effectué ces travaux pour un montant de **19 932.40 € TTC**,

Clôture de la décharge



Suite aux propos que la gendarmerie avait énoncés en août 2015, à savoir suite aux différents incendies qui se déclarent dans la décharge, il est nécessaire et impératif de la fermer physiquement.

Après délibération, le conseil municipal :

- Retient l'offre proposée par Lorraine Nature et Services pour un montant TTC de 6 591 €

Les travaux sont à ce jour en phase d'être terminés. Aussi, l'accès à la décharge sera modifié, et les nouvelles modalités d'accès vous seront communiquées.

Remboursement EDF par le Foyer Rural



Le Foyer Rural de Eix, pour ses activités, occupe le local situé au 8 bis rue Basse à Eix et est tout naturellement consommateur d'électricité.

Après délibération, le conseil municipal accepte le remboursement d'une somme de 978,14€ pour sa consommation en électricité.

Autorisation permanente et générale de poursuites



Le Conseil Municipal, donne son aval au maire pour que ce dernier autorise le comptable de la Trésorerie d'Etain-Fresnes à poursuivre par voie de mise en demeure, d'opposition à tiers détenteur, de saisie ou de vente tous les redevables non à jour dans le règlement de leurs factures.

Réglementation service de l'eau



Le Conseil Municipal, après délibération, adopte les modifications du règlement du service de l'eau comme suit :

- **Article 2 : les engagements du distributeur**

- *la réalisation des travaux au plus tard dans les 30 jours ouvrés après acceptation et règlement de la totalité du montant du devis et obtention des autorisations administratives sauf circonstances particulières (ex : météo, congés entreprises...)*

- **Article 17 : le paiement**

la totalité du devis doit être réglée au plus tard dans les 30 jours ouvrés après réception du devis. La mise en eau sera effective dès le règlement total de la facture.

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer à **40 €** les frais d'ouverture et de fermeture d'un compteur d'eau.

Réfection du monument aux Morts



Le maire explique à l'assemblée l'état de dégradation dans lequel se trouve le monument aux Morts de la commune. Celui-ci se trouve dans un état de dégradation avancé, aussi après délibération, il a été décidé de faire une étude de financement des travaux, ceux-ci ne pouvant être assurés par l'agent technique communal étant donné la spécificité de ceux-ci. Un plan de financement a été élaboré comme suit en fonction des diverses demandes de subvention étudiées.

Budget prévisionnel de l'initiative			
Devis de la restauration du monument aux Morts	5 995,00	Conseil Départemental 55	2 000,00
		Souvenir Français	1 600,00
		ONAC	1 155,00
		Autofinancement	1 200,00
total des dépenses	5 995,00	total des recettes	5 955,00

Convention de maintenance de l'aire de jeux



Le conseil municipal décide de confier à la société IMAJ le contrôle technique annuel obligatoire de l'aire de jeux pour un montant de 360 € TTC.

Un registre d'observation est mis en place à la Mairie à la disposition des habitants du village. Des contrôles visuels hebdomadaires sont réalisés et consignés dans ce registre par l'agent communal.

AFFOUAGES

Le prix du stère est fixé pour l'année 2017 à 6.70 € l'unité,



La distribution de 24 lots par tirage au sort a eu lieu le vendredi 09 décembre 2016 dans les coupes 13-14 et 15 sous la responsabilité de M. Christian REGE, M. Daniel KOPP et M. René MOUROT.

Considérant qu'il convient de gérer au mieux la "réserve" que représentent ces bois, seules les personnes se chauffant au bois peuvent bénéficier des affouages et ne peuvent cumuler plusieurs lots. De plus, seules les personnes se déplaçant en mairie pour s'inscrire sont retenues.



Attention le port de casque, gants, pantalon et chaussures adaptés aux travaux forestiers sont de rigueur !!!

Révision de la carte communale



Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal a décidé à l'unanimité une révision de la carte communale dans le but de promouvoir des actions en matière d'amélioration du paysage urbain par un embellissement et un développement du village et de ses abords. Une consultation de bureaux d'études va donc être lancée dans ce but.

RAPPEL



Avec la période des Fêtes de fin d'année c'est aussi le moment de rappeler que le bruit est **la nuisance** de notre époque. (tapage diurne et nocturne, bruits de voisinage)

Merci donc de respecter votre voisinage !!!

Pour rappel : Arrêté préfectoral du 06 juillet 2000 fixe les horaires d'utilisation des appareils bruyants :

Jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00

Dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



QUELQUES CHIFFRES



Le conseil communal décide de ne pas modifier le taux des 4 taxes communales pour l'année 2016.

Compte administratif de la commune pour 2015

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 080.93			53 289.03	41 080.93	53 289.03
Opérations de l'exercice	50 539.16	102 602.95	66 901.15	18 817.57	117 440.31	121 420.52
TOTAUX	91 620.09	102 602.95	66 901.15	72 106.60	158 521.24	174 709.55
Résultat de clôture		10 982.86		5 205.45		16 188.31

Compte administratif du service des eaux pour 2015

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 080.93			53 289.03	41 080.93	53 289.03
Opérations de l'exercice	50 539.16	102 602.95	66 901.15	18 817.57	117 440.31	121 420.52
TOTAUX	91 620.09	102 602.95	66 901.15	72 106.60	158 521.24	174 709.55
Résultat de clôture		10 982.86		5 205.45		16 188.31

Budget annexe du service des eaux 2016

Prévisions budgétaires 2016	Invest.	Fonct.	Ttl cumulé
Recettes	36 333,45	62 640,86	98 974,31
Dépenses	18 648,00	57 872,00	76 520,00
Excédent / Déficit	17 685,45	4 768,86	22 454,31

Budget communal 2016

Prévisions budgétaires 2016	Invest.	Fonct.	Ttl cumulé
Recettes	51 193,66	167 262,18	218 455,84
Dépenses	51 193,66	156 810,00	208 003,66
Excédent / Déficit	0,00	9 962,18	9 962,18

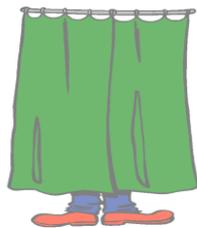


Après délibération, le Conseil Municipal décide que chaque naissance dans un foyer de Eix sera saluée par la remise d'un bouquet de fleurs à la maman.

ELECTIONS

Rappel : Les inscriptions sur la liste électorale auront lieu jusqu' au 31 décembre 2016.

Pour pouvoir s'y inscrire, outre le fait d'être majeur et citoyen français ou européen, il suffit, "en résumé", de réunir l'une ou l'autre des 2 conditions suivantes : habiter la commune ou y être contribuable depuis 5 exercices consécutifs.



Les jeunes habitant la commune et atteignant leur majorité sont inscrits d'office sur les listes.

Procédure : retirer en mairie une demande d'inscription et l'y redéposer au plus tard le 31 décembre 2016.

Une permanence en Mairie se tiendra le samedi 31 décembre 2016 de 9h00 à 10H00

SECRETARIAT DE MAIRIE



Pour rappel, les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public :

Lundi 17 h 00 à 18 h 30

Vendredi 10 h 00 à 11 h 00

Mercredi (permanence du maire) 17 h 00 à 18 h 00

Par ailleurs plusieurs possibilités s'offrent à vous pour prendre contact avec la mairie :

dépôt du courrier dans la boîte aux lettres installée à gauche de la porte d'entrée de la mairie,

tél 03 29 88 34 40, - courriel : mairiedeeix@wanadoo.fr

La Mairie sera fermée du lundi 26 au vendredi 30 décembre 2016

Site Internet de la commune



M. le Maire souhaitait que la commune de Eix se dote d'un site internet pour améliorer son attractivité.

Après délibération le conseil municipal a accepté la création d'un site internet dédié à la commune d'Eix. Le Numéripôle de Bras sur Meuse assure donc cette mission pour le compte de la commune de Eix.

Ce site sera mis à jour régulièrement afin de vous tenir informé de toute l'actualité de la commune avec des illustrations, vous y trouverez également de nombreuses informations pratiques.

Alors n'hésitez pas à vous rendre sur l'adresse suivante : www.eix.fr

AGENDA COMMUNAL 2017



Dimanche 8 janvier 2017:

Voeux du Maire et galette des rois

Dimanche 29 janvier 2017:

Repas des Aînés

Vendredi 14 juillet 2017:

Repas citoyen